

Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Cible ONU: 5.5 - Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

Indicateur 5.i5 : Femmes occupant des postes de direction

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Proportion de femmes qui occupent un poste d'encadrement supérieur ou de direction (ESD) dans les trois versants de la fonction publique et proportion de femmes parmi les cadres dirigeants salariés en emploi du secteur privé et des entreprises publiques (en équivalent-temps plein (EQTP)).

Concepts :

L'**encadrement supérieur et de direction (ESD)** regroupe les membres des corps et des emplois fonctionnels de conception et de management, soit les agents qui exercent un emploi de direction de service ou établissement assorti de la responsabilité de gestion des unités sous leur responsabilité. Il s'agit d'un sous-ensemble de la « catégorie A+ » qui désigne les corps, cadres d'emplois et statuts d'emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des trois versants de la fonction publique.

Dans la fonction publique de l'État, les corps d'encadrement supérieur d'inspection, de contrôle, d'expertise et juridictionnels ainsi que ceux de l'enseignement supérieur et de recherche sont exclus des ESD. Les médecins territoriaux de la fonction publique territoriale sont également exclus des ESD car ils n'exercent pas de fonction directe d'encadrement.

Les **cadres dirigeants salariés** en emploi du secteur privé et des entreprises publiques comprennent :

- les cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises (code PCS 371A) : adjoints directs (salariés) du chef ou du directeur général d'une entreprise de 500 salariés ou plus, exerçant une fonction de direction en matière financière, commerciale, administrative ou sociale. Ils participent, en général au sein d'un comité de direction, à la définition des objectifs de l'entreprise, mais n'ont pas la capacité d'engager celle-ci au sens juridique ;
- les directeurs techniques des grandes entreprises (code PCS 380A) : cadres d'état-major techniques d'une entreprise de 500 salariés ou plus, soit en siège social, soit en établissement de production. Ils sont les

adjoints directs du chef d'entreprise ou du directeur général; ils participent, au sein d'un comité de direction, à la définition des objectifs de l'entreprise dans le domaine technique.

Une **entreprise publique** est une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Champ :

Secteur privé et entreprises publiques : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du secteur privé et des entreprises publiques ; hors agriculture, services domestiques et activités extra-territoriales.

Secteur public : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Commentaires :

Cet indicateur fournit une mesure de l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 5.5.2 « Proportion de femmes occupant des postes de direction ».

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Proportion d'équivalents temps plein (EQTP) sur l'année considérée dans le secteur privé, proportion d'effectifs au 31 décembre dans la fonction publique

Désagrégations retenues :

Aucune.

Agrégats régionaux :

Sans objet.

Source des données

Description :

Les données pour les cadres dirigeants des secteurs privé et semi-public sont issues des **Déclarations annuelles de données sociales** : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1163>

Les données pour les cadres de la fonction publique sont issues du **Système d'information sur les agents des services publics (SIASP)** : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1322>

Champ de l'opération :

DADS : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1163/presentation>

SIASP : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1322/presentation>

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

DADS : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1163/documentation-methodologique>

SIASP : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1322/documentation-methodologique>

Références / Publications

[Salaires des cadres dirigeants et des dirigeants salariés en 2015](#), Insee

[Catégorie A+ dans l'ensemble de la fonction publique](#), DGAFP

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2019